



CATALOGUE DE FORMATIONS

2026

LA FORMATION, OUTIL DE
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

DROITS
■ D'URGENCE ■

SOMMAIRE

DROITS D'URGENCE

NOTRE ORGANISATION	3
CHIFFRES CLÉS	4
NOS FORMATIONS	5
NOS FORMATEUR·RICES	6
NOS FORMATIONS JURIDIQUES	9
ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE	10

LES FORMATIONS



DROIT DES ÉTRANGER·ES

1 - L'ESSENTIEL DU DROIT DES ÉTRANGER·ES	12
2 - LE DROIT DES ÉTRANGER·ES ET LES DROITS SOCIAUX	14
3 - LE DROIT AU SÉJOUR DES RESSORTISSANT·ES COMMUNAUTAIRES	16
4 - LE DROIT DES MINEUR·ES NON ACCOMPAGNÉ·ES	18
5 - LE DROIT DE LA NATIONALITE FRANCAISE	19
6 - LE DROIT D'ASILE	21



DROIT DE LA FAMILLE

7 - L'ESSENTIEL DU DROIT DE LA FAMILLE	23
8 - LE DROIT INTERNATIONAL PRIVE DE LA FAMILLE	24
9 - LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER	25



VIOLENCES CONJUGALES

10 - LES VIOLENCES CONJUGALES : REPERER, ACCUEILLIR ET ORIENTER LES VICTIMES	27
11 - LES VIOLENCES CONJUGALES : LES REPERCUSSIONS AU SEIN DES COUPLES ET SUR LES ENFANTS	28



DROIT DU TRAVAIL

12 - L'ESSENTIEL EN DROIT DU TRAVAIL	31
13 - LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE	32
14 - LE DROIT DU TRAVAIL : ÉGALITE DE TRAITEMENT	33
15 - VICTIME DE HARCELEMENT AU TRAVAIL, COMMENT BIEN SE DEFENDRE	34
16 - LE SECRET PROFESSIONNEL	36



DROIT AU LOGEMENT

17 - LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)	38
18 - LE DROIT AU LOGEMENT : EXPULSIONS LOCATIVES ET HEBERGEMENT D'URGENCE	39



AUTRES DROITS

19 - LE DROIT PENITENTIAIRE	41
20 - LES DISCRIMINATIONS	43

DEMANDE DE DEVIS 44

RENSEIGNEMENTS UTILES 46

DROITS D'URGENCE

NOTRE ORGANISATION

DROITS D'URGENCE, C'EST 30 ANS DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION PAR LE DROIT

[Lire le rapport d'activité 2024](#)

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Depuis 1995, Droits d'urgence combat toutes les formes d'exclusion par la défense et l'aide juridique que ses équipes apportent aux personnes rendues vulnérables, pour restaurer leurs droits. Ainsi, elle agit pour la dignité de chacun et chacune dans une société plus juste.

NOTRE ADN

Aller vers les personnes exclues, les accompagner, associer et former les acteur·rices de terrain.

NOS ACTIONS

- Informer et accompagner les personnes en situation d'exclusion dans leur parcours administratif et juridique, dans le cadre de permanences organisées au sein des lieux d'exclusion (centres d'accueil, d'hébergement, hôpitaux, établissements psychiatriques, maison étudiante...);
- Gérer des Points d'accès au droit dans la ville de Paris et en prison (La Santé et Fresnes);
- Mettre en place des dispositifs innovants : le site DroitsDirects.fr destiné aux victimes de violences conjugales et à leur entourage;
- Former les acteur·rices de terrain et sensibiliser les publics accompagnés en vue de leur autonomisation;
- Faire du plaidoyer.

NOS ÉQUIPES

Des professionnel·les du droit salarié·es et bénévoles.

LES LIEUX D'INTERVENTION

Associations humanitaires (Médecins du Monde, Emmaüs, Secours Populaire, Armée du Salut...), institutions, hôpitaux publics et psychiatriques, établissements pénitentiaires, ...

LA FORMATION

Depuis sa création, Droits d'urgence dispense des formations adaptées aux travailleur·euses sociaux, aux professionnel·les du droit (juristes, avocat·es, auditeur·trices de justice et magistrat·es, ...) dans le cadre de la formation continue mais aussi aux bénévoles dans les associations, des secteurs publics et privés.



- Agréé organisme de formation par la DIRECCTE Ile-de-France
- Certifié QUALIOPi au titre des actions de formation

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATIONS JURIDIQUES



OBJECTIFS

- Appréhender le droit de manière accessible et pratique,
- Faire que le droit soit un outil de travail pour l'insertion des publics fragiles.

EN 2024 :



582

Personnes formées :
travailleur-euses
médico-sociaux,
bénévoles et juristes



34

Sessions de formations
dispensées (31 en
présentiel et 3 en
distanciel)



44

Journées de
formations
dispensées



RETOURS DE STAGIAIRES

(extraits des questionnaires de satisfaction)



Formation en « droit des étranger.es »

"Beaucoup d'échanges, possibilité de poser nos questions et d'y répondre. Cas pratiques très utiles. Le droit n'est pas toujours notre formation de base et les termes utilisés ne sont pas toujours faciles à intégrer. Les exemples donnés par Emilie permettent de bien comprendre les situations."



Formation sur « les violences conjugales »

"Les points forts de cette formation sont les apports théoriques sur les conséquences des violences conjugales, les coordonnées des partenaires spécialisés du territoire pour orienter les victimes, ainsi que les échanges autour des bonnes pratiques professionnelles"



Formation sur « le secret professionnel »

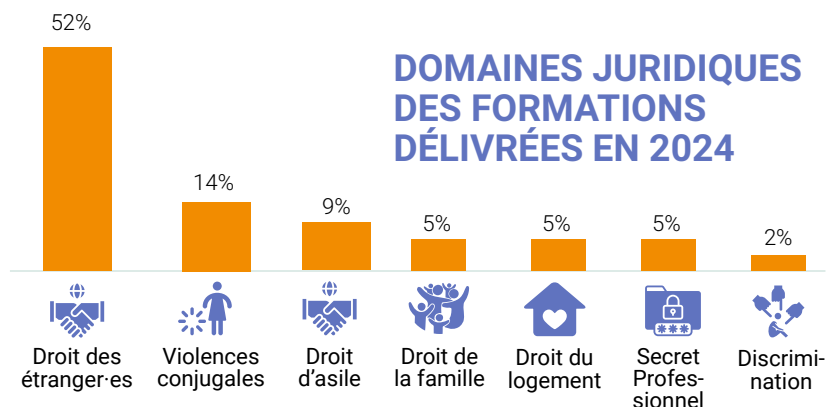
"Une formation bien cadrée et bien rythmée avec une formatrice maîtrisant bien son sujet, qui a su vulgariser l'ensemble de tous les textes en rendant très facile la compréhension"

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATIONS

⚠ Nos formations permettent d'outiller les acteur·rices de terrain, elles ne remplacent pas le travail d'un·e juriste !

96 %
TAUX DE SATISFACTION GLOBAL DES STAGIAIRES EN 2024



À QUI S'ADRESSENT NOS FORMATIONS ?

Aux professionnel·les, salarié·es et bénévoles, (association, cabinet d'avocat, entreprise, hôpital, institution, etc.) en relation directe ou indirecte avec un public en situation d'exclusion ayant des problèmes d'ordre juridique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Un groupe de 15 personnes maximum afin de privilégier l'interactivité.

PRÉREQUIS

Nos formations sont établies sur mesure afin de permettre à chaque personne de les suivre.

Elles ne nécessitent donc pas de prérequis.

ORGANISATION ET INSCRIPTION

Vous remplissez **un document intitulé « demande de devis et de besoins »** recensant vos attentes, besoins, le niveau des stagiaires, ... et **nous vous établissons un programme, un devis et une convention sur mesure.** Les inscriptions se font en interne au sein de votre structure.

COÛT

Tarif selon devis.

ACCESSIBILITÉ

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap (nous contacter pour voir les mesures de mise en place).

DURÉE

1 jour à 3 jours selon la thématique abordée et les besoins.

LIEUX

En « intra », en **présentiel**, dans vos locaux ou dans un local loué à cet effet ou en **distanciel**, en visio-conférence. **Sur l'ensemble du territoire national !**

DÉROULÉ ET MÉTHODOLOGIE

Une pédagogie mixte : **approche interactive**, en alternant les **apports théoriques et pratiques** avec questionnaires, mises en situation et analyse de cas concrets reposant sur des situations types de travail. Un **support pédagogique** remis à chaque stagiaire.

SUIVI ET EVALUATION

Au début de chaque formation, le stagiaire signe **une feuille d'émargement.**

L'évaluation des connaissances se fait par le biais d'**un test rempli en début et en fin de formation.**

L'évaluation globale de la formation se fait par **une fiche de satisfaction** distribuée à la fin de la formation.

DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

Une attestation de suivi de formation individuelle sera délivrée à chaque stagiaire. Un bilan global sera transmis à la structure bénéficiaire.

CONTACTEZ-NOUS :

Nos formations sont adaptées à vos besoins et à votre public. Contactez-nous pour nous transmettre vos attentes et nous vous établirons un programme, un devis et une convention sur mesure :

mecalmettes@droitsdurgence.org

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATEUR·RICES

Les formations de Droits d'urgence sont dispensées par des professionnel·les du droit (juristes, avocat.es, magistrat.es...) et acteur·rices de terrain disposant d'une expérience en matière d'accompagnement des publics exclus et d'une connaissance des réalités de l'évolution du travail social.



**MAÎTRE MOUNA
BEN THABET ALIBERT**

Avocate au Barreau de Paris, Formatrice et Enquêtrice. Experte des problématiques de harcèlement et discrimination au travail, elle intervient en Conseil, Contentieux et diligente les enquêtes internes en entreprises.

Spécialisation : «L'essentiel du droit des étrangers» ; «Le droit des étrangers et droits sociaux» ; «Le droit au séjour des ressortissants communautaires» ; «L'essentiel en droit du travail» ; «Le droit de la protection sociale» et «Victime de Harcèlement au travail, comment bien se défendre».



**MAÎTRE EMILIE
BONVARLET**

Avocate depuis 2009. Exerce à son compte

Spécialisation : L'essentiel du droit des étranger·es ; Le droit des étranger·es et droits sociaux ; le droit au séjour des ressortissant·es communautaires ; le droit au logement : expulsions locatives.



MAÎTRE SOLAL CLORIS

Avocat depuis 2013 (diplômé des universités de Paris I, d'Hambourg et de Bologne), Solal exerce à titre individuel. Il enseigne le droit des étranger.es et de la nationalité à l'Université du Mans (D.U.) et à l'ERAGE (école d'avocats du grand est).

Spécialisation : Le droit de la nationalité française ; L'essentiel du droit des étranger.es.



MAÎTRE ALEXIA BOURSIER

Avocate depuis 2008, spécialiste en droit du travail et droit de la protection sociale ; Diplôme universitaire Violences faites aux femmes à Paris 8. Exerce en qualité d'Avocate associée au sein du cabinet BONNIER SAINT-FELIX. Dispense des formations juridiques à destination de juristes, DRH, services RH entreprises et associations. Formée à l'enquête en Risques psychosociaux/harcèlement/discrimination. Conduit des enquêtes internes externalisées.

Spécialisation : L'essentiel en droit du travail ; Le droit du travail : égalité de traitement et prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes ; Victime de harcèlement au travail, comment bien se défendre



MAÎTRE OLIVIER BRISSON

Avocat depuis 2007. Avocat honoraire depuis 2021.

Spécialisation : Le droit d'asile.

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATEUR·RICES



MAÎTRE BENOÎT DAVID

Avocat depuis 2005. Certificat de sciences criminologiques à l'Université Paris II, Assas en 2006. Exerce à titre individuel. Enseigne le droit au sein de l'IRTS ; à l'Université Paris XIII-Villetaneuse ; à l'Université de Reims. Délivre également des formations juridiques au Barreau de Paris.

Spécialisation : Le droit d'asile et le droit pénitentiaire.



ANAÏS EUVERTE

Juriste depuis 2003, psychopraticienne et formatrice depuis 2011.

Spécialisation : L'essentiel du droit de la famille ; La protection de l'enfance en danger ; Les violences conjugales : repérer et aider les victimes et le secret professionnel.



JULIEN FISCHMEISTER

Juriste depuis 2015. Doctorant en droit à l'Université de Grenoble et l'Université libre de Bruxelles depuis 2020. Formateur juridique depuis 2018. Administrateur de la section française de l'Observatoire International des Prisons et membre du GISTI.

Spécialisation : L'essentiel du droit des étranger·es ; Le droit au séjour des ressortissant·es communautaires ; Le droit d'asile et le droit pénitentiaire.



ANNE-THALIA CRESPO-SUAREZ

Coordinatrice « violences conjugales » de Droits d'urgence ; référente violences conjugales depuis 2006. Accueille, oriente et accompagne les victimes, délivre des formations auprès des professionnel·le·les en contact avec des victimes : travailleur·euses sociaux, policier·es, avocat·es.

Spécialisation : les violences conjugales : accompagnement pluridisciplinaire des victimes.



MAÎTRE CAMILLE GENIAUT-MARAUL

Avocate depuis 2010 ; Diplôme universitaire de formation des médiateurs – IFOMENE Paris. Exerce au sein du Cabinet ELAGE – Conseil, formation et médiation. Délivre également des formations juridiques au CIDFF de Paris (10ème) ; au CEGOS à destination de professionnel·les dans le cadre du réseau Discrim'action à Aubervilliers ; au CNFPT- Cellules d'écoute et de traitement des alertes VSST, harcèlement et discrimination (CD 93 et CNFPT) et effectue des enquêtes internes externalisées.

Spécialisation : Le droit du travail : égalité de traitement et prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.



MAÎTRE FABIENNE GRIOLET

Avocate depuis 2004. Exerce à titre individuel.

Spécialisation : L'essentiel du droit des étranger·es ; Le droit au séjour des ressortissant·es communautaires et le droit d'asile.

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATEUR·RICES



MAÎTRE MARION HAVARD

Avocate depuis 2011. Exerce à titre individuel. Enseigne le droit à l'Université UPEC PARIS XII ; a animé une formation « les Incontournables » Dalloz, « Droit de la famille : aspects extrapatrimoniaux », à la Rochelle.
Spécialisation : L'essentiel du droit de la famille et le droit international privé de la famille.



MAÎTRE MAUD MIALLON

Avocate au Barreau de Paris depuis 2006. Exerce en tant qu'Avocate associée au sein du Cabinet KRAMER - MIALLON - QUIEVY. Dispense des formations juridiques à destination de juristes, DRH, services RH et paye des entreprises ainsi qu'au sein de Grandes écoles.
Spécialisation : droit du travail, droit de la protection sociale



MAÎTRE CAROLE SULLI

Avocate depuis 1995. Exerce à titre individuel. Membre de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris. Délivre également des formations juridiques en droit des mineurs et droit des étrangers auprès de diverses structures.
Spécialisation : L'essentiel du droit des étrangers ; Le droit des mineur-es non accompagnés ; La protection de l'enfance en danger.



SARAH HEULIN

Juriste et formatrice indépendante, diplômée du Master 2 Pratique des droits fondamentaux (Aix-Marseille Université). Administratrice de l'association DeQuelDroit, membre du Réseau Jurislogement et de l'Association DALO. Dispense des formations aux professionnelles du secteur médico-social et de l'accompagnement à l'accès aux droits des personnes, auprès de plusieurs structures (CERF Formation, Droits d'urgence, Fondation pour le Logement).
Spécialisation : Droit du logement et de l'hébergement, droit des étranger-es (dont ressortissants UE) et droit d'asile, droit de l'aide sociale et de la protection de l'enfance, droit de la famille et lutte contre les violences conjugales et intra familiales.



FABIENNE THIRY

Juriste depuis 2014. Formatrice juridique depuis 2019. Délivre des formations juridiques aux professionnel·les du social et du droit, de la Fédération des acteurs de solidarité (FAS) Pays de la Loire, auprès des agents de la fonction publique pour l'ADEM, et de manière indépendante pour les salarié-es de structures d'interprétariat (AFTCOM) et d'associations (Equalis, Communauté jeunesse, ...) ».
Spécialisation : L'essentiel du droit des étranger-es ; le droit des étranger-es et droits sociaux ; Le droit au séjour des ressortissant-es communautaires ; le droit d'asile et le droit au logement opposable (DALO).



MAÎTRE MARION VEILLAT

Avocate depuis 2020-Master 1 en Droit international et européen et Master 2 Droits de l'Homme. Formatrice depuis 2021. Expériences associatives auprès d'Amnesty International et l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme.
Spécialisation : Droit des étranger-es, Le droit au séjour des ressortissant-es communautaires, Le droit d'asile.

DROITS D'URGENCE

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



EN PARTENARIAT
AVEC :

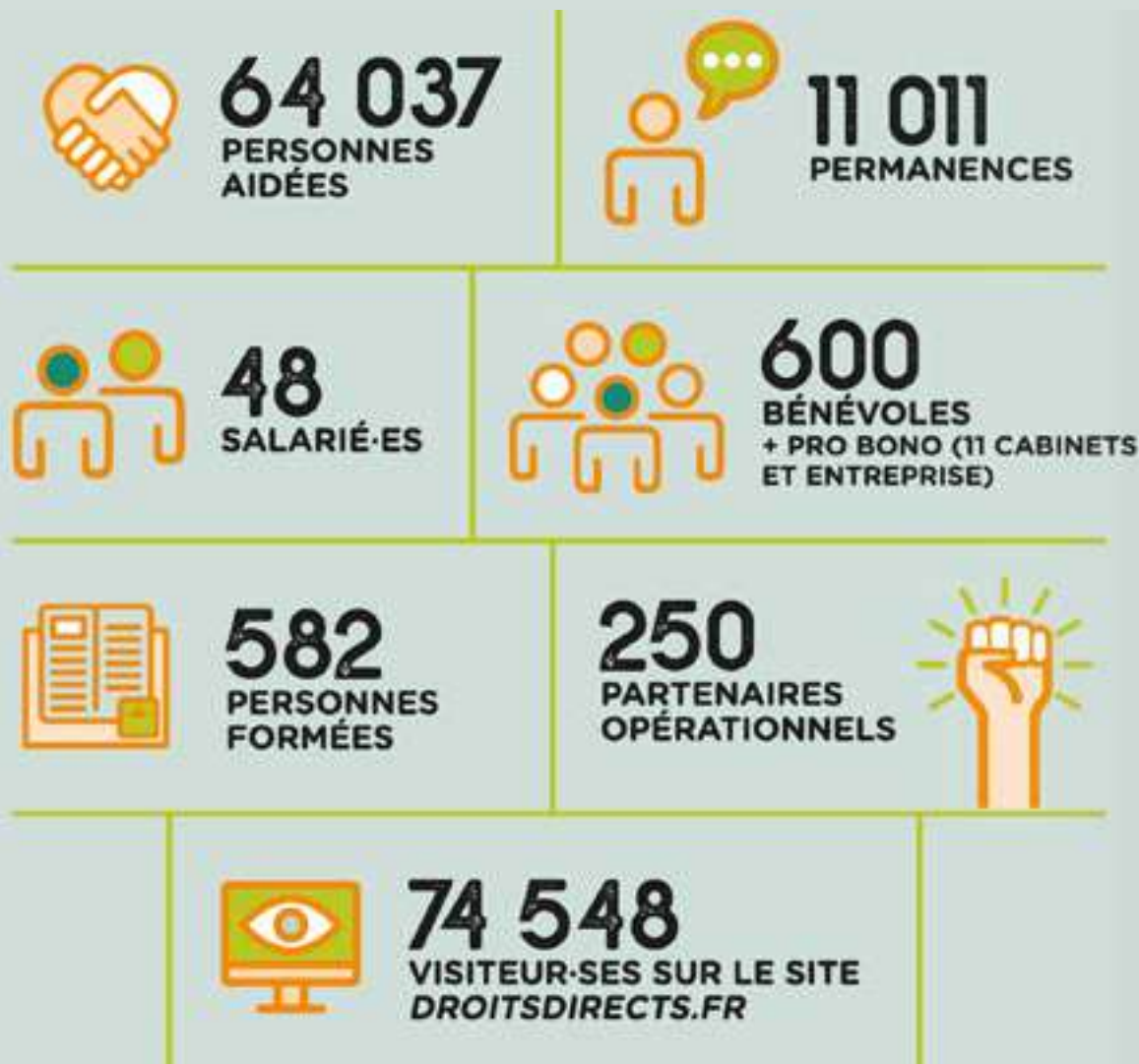


LA RECONNAISSANCE DE NOS FORMATIONS



Le 21 juillet 2021 l'organisme de formation a obtenu la certification QUALIOPI. Depuis le 1er janvier 2022 nos formations continuent à être éligibles à la prise en charge financière auprès des OPCO au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formation.

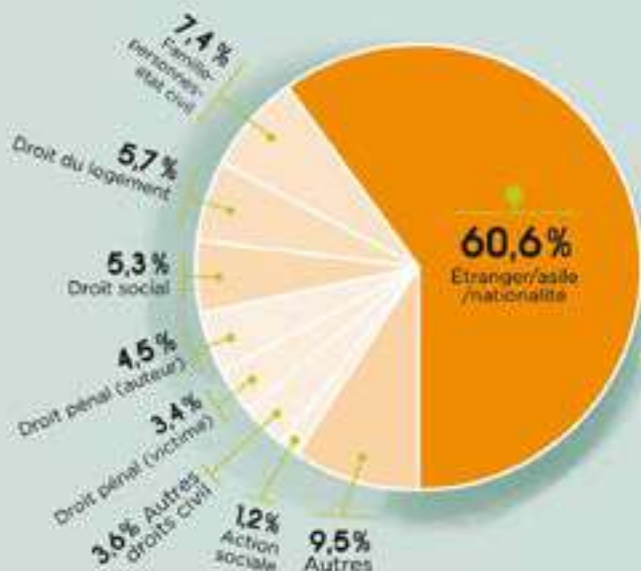
NOS CHIFFRES CLÉS 2024



**NOTRE OBJECTIF : FAIRE VALOIR
LES DROITS, TOUS LES DROITS**

Droits d'urgence agit en lien étroit avec les usager·es et les professionnel·les des structures et établissements partenaires en promouvant une action généraliste. Droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement... Toutes ces problématiques juridiques sont un frein et s'imbriquent souvent les unes dans les autres. Pour lutter contre l'exclusion, Droits d'urgence s'engage donc à répondre à toute question juridique en mettant à profit la compétence et la rigueur de juristes et professionnel·les du droit formé·es et engagé·es.

**ENSEMBLES DE DOMAINES DE DROIT
SOLLICITÉS EN 2024**





LES FORMATIONS

DROIT DES ÉTRANGER·ES

1 - L'ESSENTIEL DU DROIT
DES ÉTRANGER·ES

2 - LE DROIT DES ÉTRANGER·ES
ET LES DROITS SOCIAUX

3 - LE DROIT AU SÉJOUR
DES RESSORTISSANT·ES
COMMUNAUTAIRES

4- LE DROIT DES MINEUR·ES NON
ACCOMPAGNÉ·ES

5- LE DROIT DE LA NATIONALITE
FRANCAISE

6- LE DROIT D'ASILE



1 - L'ESSENTIEL DU DROIT DES ÉTRANGER·ES (1/2)

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit des étrangers en France.
- Connaître les différentes catégories de titres de séjour.
- Savoir agir face à une mesure d'éloignement.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 à 3 jours (3 parties)

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étranger·es. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

PARTIE 1 : LE SEJOUR EN FRANCE

INTRODUCTION ET BIBLIOGRAPHIE

LA DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN FRANCE

- A. Le droit à un examen de situation
- B. La constitution et le dépôt du dossier

LES DIFFÉRENTS TITRES DE SÉJOUR

- A. L'autorisation provisoire de séjour (APS)
- B. Les cartes de séjour temporaire
 1. Carte de séjour mention « étudiant·e »
 2. Carte de séjour mention « salarié·e » ou « travailleur temporaire »

3. Cartes de séjour mention « vie privée et familiale »

4. Carte de séjour pour motif exceptionnel ou une considération humanitaire

C. Les cartes de séjour pluriannuelles

D. Les cartes de résident·e

LES CAS PARTICULIERS DE RESSORTISSANT·ES DE CERTAINS ETATS

APRES L'OBTENTION DU TITRE : QUELLES OBLIGATIONS ?

LA PROCEDURE DE REGROUPEMENT FAMILIAL



PARTIE 2 : LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT

IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES DÉCISIONS DE REFUS DE TITRE DE SEJOUR AINSI QUE LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT

LE REFUS/RETRAIT DU DROIT AU SEJOUR

- A. Le refus implicite
- B. Le refus simple et explicite
- C. Le refus de séjour assorti d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF)

LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT

- A. L'obligation de quitter le territoire Français
- B. L'Arrêté Préfectoral ou Ministériel d'Expulsion
- C. L'Interdiction Judiciaire du territoire Français

LES PERSONNES PROTÉGÉES

- A. Les Citoyens de l'Union Européenne
- B. Contre une Obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- C. Contre une expulsion
- D. Dans tous les cas

PARTIE 3 : LES RECOURS CONTRE LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT

EXAMEN PRATIQUE EN VUE D'AGIR CONTRE UNE MESURE D'ÉLOIGNEMENT

LA NOTIFICATION DES DÉCISIONS (DÉLAIS DE RECOURS)

LES MENTIONS OBLIGATOIRES

LES RECOURS NON CONTENTIEUX : ADMINISTRATIF

LES RECOURS CONTENTIEUX

- A. Le recours en excès de pouvoir
- B. Les référés : procédures d'urgence
- C. Les autres recours
- D. Les pouvoirs du juge

LES BONS REFLEXES ET LES LIEUX RESSOURCES

2 - LE DROIT DES ÉTRANGER·ES ET LES DROITS SOCIAUX (1/2)

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit des étranger·es en France.
- Connaître les différentes catégories de titres de séjour.
- Savoir agir face à une mesure d'éloignement.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.
- Connaître les droits sociaux des personnes en situation irrégulière et régulière.



Durée de la formation : 1 à 2 jours (3 parties).

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étranger·es. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

PARTIE 1 : LE SÉJOUR (1^{ER} JOUR)

INTRODUCTION : CHIFFRES ET BIBLIOGRAPHIE

LES TITRES DE SÉJOUR EN FRANCE

- A. Autorisation Provisoire de Séjour
- B. Carte de Séjour Temporaire
- C. Cartes pluriannuelles
- D. Cartes de résident

LES MOTIFS D'ADMISSION AU SÉJOUR

- A. Les études
- B. Le travail
- C. La vie familiale
- D. Les motifs humanitaires

PARTIE 2 : LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT (2^{ÈME} JOUR)

LE REFUS DE SÉJOUR

- A. Le refus implicite
- B. Le refus simple et explicite
- C. Les refus de séjour assorti d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF)

LES CONSÉQUENCES D'UN REFUS DE SÉJOUR

- A. L'obligation de Quitter le Territoire Français
- B. Les décisions accessoires : IRTF, ICTF...

LES CONSÉQUENCES D'UN REFUS DE SÉJOUR

- A. Les citoyen·nes de l'Union Européenne
- B. Contre une OQTF



PARTIE 3 : LES DROITS SOCIAUX DES ÉTRANGER·ES (3^{ÈME} JOUR)

LES CONDITIONS D'OCTROI DES PRESTATIONS FAMILIALES EN FONCTION DE LEUR NATURE

- A. Les allocations familiales
- B. Aide personnalisée au logement
- C. Le Revenu de solidarité active (RSA...)
- D. L'accès à la retraite et les droits afférents

LE DROIT A LA PROTECTION MEDICALE

- A. La sécurité sociale
- B. La Protection universelle maladie (PUMA)
- C. La Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou l'Aide au paiement d'un complémentaire santé (ACS)
- D. L' Aide médicale d'état (AME)

LES DROITS DES ÉTRANGER·ES EN SITUATION IRREGULIERE

3 - LE DROIT AU SÉJOUR DES RESSORTISSANT·ES COMMUNAUTAIRES (1/2)

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème au droit de séjour des ressortissant·es communautaires en France.
- Être en capacité d'informer et accompagner les ressortissant·es communautaires souhaitant s'installer en France.
- Savoir agir face à une mesure d'éloignement.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étranger·es. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

L'ESSENTIEL DU DROIT AU SÉJOUR DES CITOYEN·NES DE L'UNION EUROPÉENNE

A. Le principe de la libre circulation pour des séjours inférieurs à trois mois

1. Fondement juridique
2. Les bénéficiaires de la libre circulation
3. Les modalités d'entrée sur le territoire national

B. Les catégories de ressortissant·es européen·nes ayant droit au séjour

1. Les personnes exerçant une activité professionnelle
2. Les personnes assimilées à des actifs
3. Les européen·nes en recherche d'emploi
4. Les inactifs·ves ayant des ressources suffisantes et une assurance maladie
5. Les inactifs·ves en situation d'« accident de vie »
6. Les étudiant·es
7. Les membres de famille
8. Le droit au séjour permanent
9. Les parents irréguliers d'enfants scolarisés



DROIT DES ÉTRANGER·ES

3 - LE DROIT AU SÉJOUR DES RESSORTISSANT·ES COMMUNAUTAIRES (2/2)

C. La reconnaissance du droit au séjour des ressortissant·es communautaires

1. L'exemption de l'obligation de détenir un titre de séjour : principe et exceptions
2. La demande de titre de séjour en préfecture

LES DROITS SOCIAUX DES CITOYEN·NES DE L'UNION EUROPÉENNE

A. Le principe de l'égalité de traitement

B. Les restrictions

1. La condition de résidence régulière : le transfert du contrôle du droit au séjour aux organismes de protection sociale
2. La condition de résidence stable de plus de trois mois : principe et exceptions
3. Les droits sociaux des ressortissant·es européen·nes en situation irrégulière

C. Accès aux soins et coordination des régimes de sécurité sociale au niveau européen

LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT DES CITOYEN·NES DE L'UNION EUROPÉENNE

A. Les mesures d'éloignement visant les ressortissant·e.s communautaires

1. Motifs liés à la perte du droit au séjour
2. Motifs liés à l'ordre public
3. Motifs liés à l'équilibre des finances publiques en matière de sécurité sociale
4. Les personnes protégées contre l'éloignement

B. Procédures applicables aux ressortissant·es communautaires

C. Les garanties et recours contre les mesures d'éloignement

4 - LE DROIT DES MINEUR·ES NON ACCOMPAGNÉ·ES (MNA)

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit des mineur·es.
- Connaître les différents droits des mineur·es étranger·es isolé·es
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étranger·es. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

LE PARCOURS DU MNA SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

A. L'entretien au DEMIE : Dispositif d'évaluation pour mineur·e étranger·e isolé·e

1. Qu'est-ce que le Dispositif de mise à l'abri de cinq jours ?
2. Par qui ?
3. Sur quels éléments le DEMIE se fonde-t-il pour évaluer la minorité ?
4. Que faire en cas d'absence de documents d'identité ?

B. Accord ou refus de prise en charge ASE

C. Saisine possible du juge des enfants par le mineur lui-même en cas de refus de prise en charge

LES DROITS DES MNA

A. Droit à la scolarité

B. Droits sociaux : droit à la santé, droit au logement, etc.

LE DROIT AU SEJOUR

A. Pendant la minorité

1. Un·e mineur·e est en principe protégé·e sur le sol français.
2. Possibilité de demander l'asile dès la minorité

B. À la majorité

1. Les différents titres de séjour
2. La nationalité française
3. Que faire en cas de refus de séjour ?
4. L'obligation de quitter le territoire français

LES BONS REFLEXES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES MNA ET LES LIEUX D'ORIENTATION

A. Pendant la minorité

B. A la majorité

5. LE DROIT DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (1/2)

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème de la nationalité française.



Durée de la formation : 1 à 2 jours

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étrangers. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

PARTIE 1 : LES MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (1^{ER} JOUR)

LA DÉCLARATION DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

A- Les différentes déclarations

1. La naissance en France
2. Le mariage avec un·e Français·e
3. Les autres cas

B- Les modalités d'enregistrement des déclarations

1. L'autorité compétente
2. La condition de résidence

C- Les refus d'enregistrement

L'ATTRIBUTION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PAR DÉCISION DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE

A- La naturalisation

1. La condition de résidence régulière en France
2. L'intégration dans la société française

B- La réintégration

1. Les recours contre les refus de naturalisation
2. Le recours hiérarchique

C- Le recours contentieux



PARTIE 2 : LA NATIONALITÉ FRANÇAISE PAR ATTRIBUTION

QUI EST FRANÇAIS·E ?

- A- La nationalité par filiation
- B- Le double droit du sol
- C- L'effet des indépendances sur la nationalité française

(2^{ÈME} JOUR)

PROUVER SA NATIONALITÉ FRANÇAISE

- A- La demande de Certificat de Nationalité Française (CNF)
 - 1. Préparation de la demande
 - 2. Les délais d'instruction
- B- La portée d'un CNF
 - 1. L'opposabilité d'un CNF à l'administration
 - 2. La valeur probante individuelle d'un CNF
- C- Le refus de délivrance d'un CNF
 - 1. Les conséquences d'un refus de CNF
 - 2. Le recours contre un refus de CNF (réforme du 17 juin 2022)

PARTIE 3 : LE CONTENTIEUX JUDICIAIRE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (2^{ÈME} JOUR)

LES ACTIONS CONTENTIEUSES

- A- L'action déclaratoire
- B- L'action négatoire

PROUVER SA NATIONALITÉ FRANÇAISE

- A- La L'opposabilité des actes d'état civil
 - 3. La légalisation ou l'apostille
 - 4. La dispense
- B- La validité d'un acte d'état civil
 - 5. L'article 47 du code civil
 - 6. Le respect des règles étrangères

6 - LE DROIT D'ASILE

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit d'asile en France.
- Être en capacité d'informer et d'accompagner un·e demandeur·euse d'asile dans ses démarches.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 à 2 jours

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étranger·es. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

1^{ER} JOUR

INTRODUCTION

- A. L'asile en chiffres
- B. Les acteur·rices de l'asile

LES DIFFÉRENTES FORMES DE PROTECTION

- A. Le statut de réfugié·e
- B. La protection subsidiaire
- C. L'apatridie

LE PARCOURS DU/DE LA DEMANDEUR·EUSE D'ASILE

1. L'association de pré-accueil
2. L'enregistrement au guichet unique
3. La décision de la préfecture (Placement en procédure accélérée et placement en procédure normale)
4. La constitution du dossier
5. L'entretien à l'Office français de protection des réfugié·es et apatrides (OFPRA)

6. La décision de l'OFPPA
7. Le recours de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
8. L'Obligation de quitter le territoire français (OQTF)
9. Demande de réexamen

2^{ÈME} JOUR

LA PROCEDURE DUBLIN III

LES DROITS

- A. Le droit des demandeurs d'asile
- B. Les droits des réfugié·es

LA REUNIFICATION FAMILIALE

- A. Les conditions
- B. La procédure

LA FIN DE LA PROTECTION



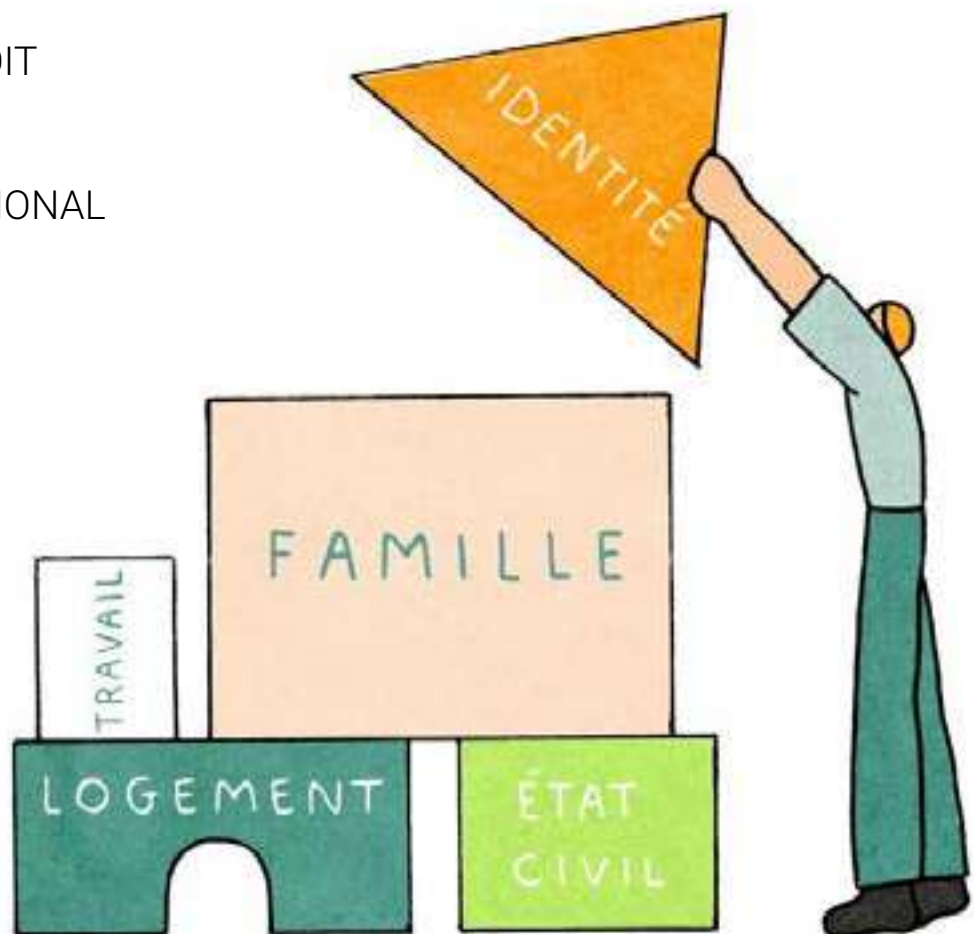
LES FORMATIONS

DROIT DE LA FAMILLE

7 - L'ESSENTIEL DU DROIT
DE LA FAMILLE

8 - LE DROIT INTERNATIONAL
PRIVÉ DE LA FAMILLE

9 - LA PROTECTION DE
L'ENFANCE EN DANGER





7 - L'ESSENTIEL DU DROIT DE LA FAMILLE

OBJECTIFS :

- Appréhender le cadre légal régissant le droit de la famille.
- Connaître les différentes procédures qui encadrent le droit de la famille.
- Connaître les différents droits et devoirs au sein de la famille.
- Permettre un accompagnement ciblé ou l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

L'UNION : CONDITIONS ET EFFETS

- A. Le mariage
- B. Le Pacte civil de solidarité (PACS)
- C. Le concubinage

LA FILIATION

- A. La filiation biologique
- B. La Procréation médicalement assistée (PMA)/ Gestation pour autrui (GPA)
- C. La filiation adoptive
- D. Droits et obligations de l'enfant à l'égard de sa parenté

LA SÉPARATION

- A. Le divorce
- B. La rupture du pacte civil de solidarité (PACS)
- C. La fin du concubinage

CONSÉQUENCES DE LA SÉPARATION POUR LES ENFANTS

- A. L'autorité parentale
- B. L'exercice du droit de visite et d'hébergement
- C. L'obligation alimentaire
- D. Liens des enfants avec les ascendants
- E. Le juge aux affaires familiales

8 - LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA FAMILLE

OBJECTIFS :

- Appréhender le cadre légal régissant le droit international de la famille.
- Savoir réagir en cas d'un déplacement illicite d'un enfant.
- Permettre un accompagnement ciblé ou l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT INTERNATIONAL

MARIAGE EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence
- B. Loi applicable
 1. Conditions de fond
 2. Conditions de forme
 3. Effets du mariage
 4. Nullité et effets de la nullité
- C. Exécution

DIVORCE EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence et litispendance
- B. Loi applicable
- C. Exécution des jugements

AUTORITÉ PARENTALE EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence
- B. Loi applicable
- C. Reconnaissance et exécution des jugements étrangers en France

OBLIGATIONS ALIMENTAIRES EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence
- B. Loi applicable
- C. Reconnaissance et exécution des jugements étrangers en France

FILIATION EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence
- B. Loi applicable
 1. Etablissement de la filiation
 2. Adoption
 3. Transmission du nom
- C. Reconnaissance et exécution des jugements étrangers en France

CONTENTIEUX DU DÉPLACEMENT ILLICITE D'ENFANTS

- A. Prévention
- B. Répression
- C. Demande de retour
- D. Exécution du jugement

9 - LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER

OBJECTIFS :

- Acquérir une vision d'ensemble de la protection de l'enfance.
- Connaître les différentes procédures de protection.
- Pouvoir agir efficacement face aux situations rencontrées.



Durée de la formation : 1 à 2 jours

Public : tout.e professionnel.le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME

L'AUTORITÉ PARENTALE

- Attribution et exercice de l'autorité parentale
- Retrait et délégation

REPERER-IDENTIFIER-SIGNALER

- Repérage et Évaluation des situations
- La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
- Le signalement

UNE PLURALITÉ DE MODES D'INTERVENTION

- Protection administrative avec accord des parents et absence de situation d'urgence
- Protection judiciaire
- Mesures d'urgence en assistance éducative
- L'accueil et la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

LE SECRET PROFESSIONNEL

- Conditions et modalités du partage d'informations
- L'information préoccupante



LES FORMATIONS

VIOLENCES CONJUGALES

10 - VIOLENCES CONJUGALES : REPÉRER, ACCUEILLIR ET ORIENTER LES VICTIMES

11 - LES VIOLENCES CONJUGALES : LES REPERCUSSIONS AU SEIN DES COUPLES ET SUR LES ENFANTS

Droits d'urgence propose deux programmes de formation qu'il est possible de personnaliser et d'adapter à vos besoins en choisissant un ou plusieurs modules spécifiques :

- **[Module 1] LES CONSEQUENCES SUR LA SANTE PSYCHIQUE** : Articulation entre les violences au sein des couples et les répercussions sur la santé psychique des victimes (psychotraumatisme,...).
- **[Module 2] LES CONSEQUENCES SUR LES ENFANTS** : Relation entre conjugalité et parentalité, la place des enfants victimes de violences conjugales.
- **[Module 3] L'ACCES AU TITRE DE SEJOUR** : Focus sur le droit des étranger-ères victimes de violences conjugales, l'accès aux différents types de titres de séjour et l'impact des violences administratives.
- **[Module 4]L'IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LE LOGEMENT** : l'importance du sort du logement dans un contexte de violences conjugales et l'impact des décisions de justice sur le logement.
- **[Module 5] LE PROFIL DES AGRESSEURS** : Comprendre le profil et la stratégie des agresseurs pour accompagner au mieux les victimes de violences conjugales.



10 - VIOLENCES CONJUGALES : REPÉRER, ACCUEILLIR ET ORIENTER LES VICTIMES

OBJECTIFS :

- Savoir repérer les victimes de violences conjugales
- et reconnaître les mécanismes
- Savoir les écouter et leur apporter du soutien en comprenant le processus de ce type de violence.
- Savoir les informer sur leurs droits et les orienter dans le·la professionnel·le adéquat·e
- Connaître les dispositifs pouvant les aider
- Ajuster son positionnement professionnel.



Durée de la formation : 1 à 2 jours selon les modules choisis

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation d'exclusion
Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

1^{ER} JOUR

LES VIOLENCES CONJUGALES : NOTIONS ESSENTIELLES

- A. Les différentes formes de violences
- B. La différence entre conflit et violence
- C. Le cycle de la violence
- D. Les conséquences physiques et psychiques des violences
- E. La notion d'emprise

LE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE SOCIAL, MEDICAL ET JURIDIQUE

- A. Le dérouler d'un premier entretien (l'importance du questionnement systématique et le parcours de la victime)
- B. Le travail en réseau (juriste, psychologie, médecin, Travailleur·euse social·e, commissaire ou gendarme)

2^{ÈME} JOUR

AGIR CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

- A. Le suivi des victimes
- B. Que faire en cas de danger ?
- C. La stratégie de l'agresseur
- D. Le profil des auteurs

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION

- A. Logement d'urgence
- B. La procédure pénale
- C. Le Téléphone Grave Danger (TGD) Conditions d'attribution, fonctionnement, qui saisir pour en bénéficier ?
- D. Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) Qui, quoi, où et comment ?
- E. La Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP) Quelles conditions, quels objectifs ?



VIOLENCES CONJUGALES

11 - LES VIOLENCES CONJUGALES : LES REPERCUSSIONS AU SEIN DES COUPLES ET SUR LES ENFANTS

OBJECTIFS :

- Savoir repérer les victimes de violences conjugales et reconnaître les mécanismes.
- Comprendre l'impact des violences au sein des couples sur les enfants
- Questionner et accompagner la parentalité dans un contexte de violences conjugales
- Connaître les dispositifs judiciaires de protection des victimes
- Orienter vers les professionnel·les adapté·es



Durée de la formation : 1 à 2 jours selon les modules choisis

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

1^{ER} JOUR

LES VIOLENCES CONJUGALES : NOTIONS ESSENTIELLES REPERER LES VIOLENCES CONJUGALES ET COMPRENDRE LES MECANISME

- A. Etat des lieux : les chiffres
- B. La différence entre conflit et violence
- C. Les différentes formes de violences
- D. Le cycle de la violence et le positionnement du·de la professionnel·le

LES CONSÉQUENCES PHYSIQUES ET PSYCHIQUES DES VIOLENCES

- A. Définition

- B. La stratégie de l'agresseur et la réponse du·de la professionnel·le
- C. La notion d'emprise et son impact pour les victimes
- D. Le profil des agresseurs

LES CONSÉQUENCES DS VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS

- A. Les chiffres
- B. La socialisation de l'enfant dans un contexte de violences conjugales
- C. Le repérage des violences conjugales chez les enfants
- D. Les conséquences par âge
- E. Le cycle de la violence et ses conséquences sur les enfants exposés
- F. La place occupée par les enfants exposés



VIOLENCES CONJUGALES

11 - LES VIOLENCES CONJUGALES : LES REPERCUSSIONS AU SEIN DES COUPLES ET SUR LES ENFANTS

2^{ÈME} JOUR

LA PARENTALITE EN QUESTION

- A. La parentalité chez l'auteur
- B. La parentalité chez la victime
- C. Les différents risques de violences à travers la parentalité
- D. L'accompagnement à la parentalité

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION JUDICIAIRES

- A. L'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire (OPCJ)
- B. L'ordonnance de protection (OP)
- C. Le téléphone grave danger (TGD)
- D. Le bracelet anti-rapprochement (BAR)
- E. La mesure d'accompagnement protégée (MAP)

CONCLUSION SUR LE TRAVAIL EN RESEAU



LES FORMATIONS

DROIT DU TRAVAIL

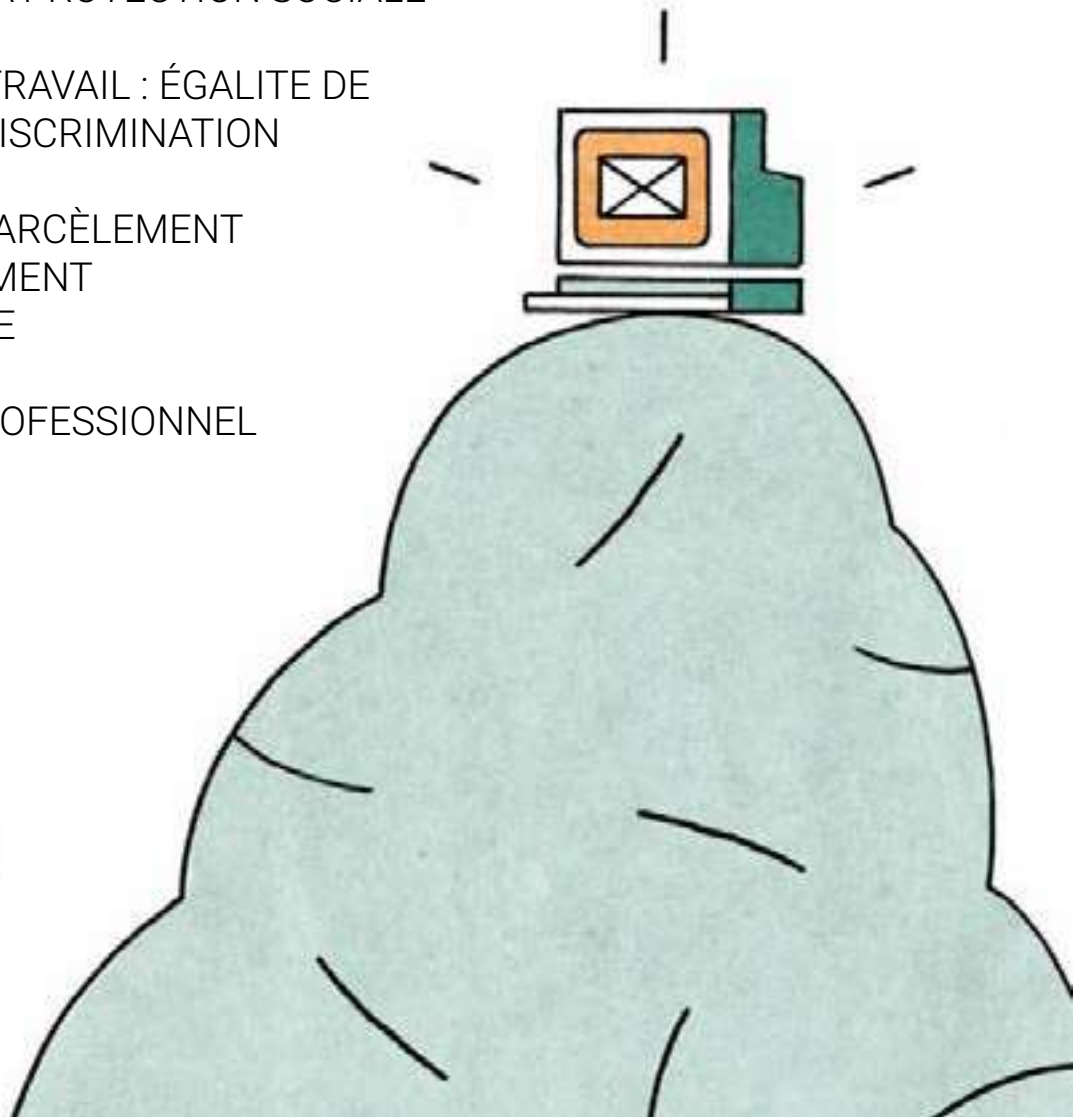
12 - L'ESSENTIEL EN DROIT DU TRAVAIL

13 - LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

14 - LE DROIT DU TRAVAIL : ÉGALITÉ DE
TRAITEMENT ET DISCRIMINATION

15 - VICTIME DE HARCÈLEMENT
AU TRAVAIL, COMMENT
BIEN SE DÉFENDRE

16 - LE SECRET PROFESSIONNEL





12 - L'ESSENTIEL EN DROIT DU TRAVAIL

OBJECTIFS :

- Acquérir une vision d'ensemble de la réforme en droit du travail.
- Savoir guider et orienter les personnes dans leurs démarches.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout·e professionnel·le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

INTRODUCTION : RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

LA RÉGLEMENTATION

- A. Affichage
- B. Règlement intérieur
 - 1. Champ d'application
 - 2. Contenu
 - 3. Adjonction
 - 4. Principe de neutralité

LES CONTRATS DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE (CDD) ET INDETERMINEE (CDI)

- A. Contrat de travail à durée déterminée (CDD)
 - 1. Motifs de recours
 - 2. Rupture
 - 3. Période d'essai
 - 4. Indemnité de fin de contrat
- B. Contrat de travail à durée indéterminée (CDI)
 - 1. Clauses du contrat de travail
 - 2. Clause de non-concurrence
 - 3. Modification du contrat de travail
 - 4. Respect de la vie privée et prérogatives de l'employeur

EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- A. Rémunération
 - 1. Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

- (SMIC) et sanctions
- 2. Égalité de traitement
- 3. Avance/acomptes/prêts
- 4. Suppression d'une prime
- B. Maladie – Accidents – Maternité
 - 1. Visite médicale
 - 2. Inaptitude
 - 3. Reclassement
 - 4. Maintien de salaire
 - 5. Accident du travail / accident de trajet
 - 6. Congé de maternité
- C. Temps de travail
 - 1. Durée du travail
 - 2. Heures supplémentaires
- D. Congés
 - 1. Droit à congés payés / périodes de travail effectif
 - 2. Congé parental d'éducation

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL : RAPPELS ET MISES À JOUR

- A. Démission
- B. Licenciement
 - 1. Motifs de licenciement (personnel / économique)
 - 2. Procédure
- C. Rupture conventionnelle : procédure



13 - LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

OBJECTIFS :

- Acquérir une vision d'ensemble du système de la protection sociale.
- Savoir guider et orienter les personnes dans leurs démarches avec la Sécurité sociale.
- Connaître les recours possibles en cas de litige.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE

- A. Le régime général de sécurité sociale
- B. Les autres régimes

LES ORGANISMES COMPÉTENTS

- A. La branche maladie
 - 1. La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)
 - 2. La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
 - 3. La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
- B. La branche vieillesse : la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
- C. La branche famille
 - 1. La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
 - 2. La Caisse d'allocations familiales (CAF)

LES GARANTIES

- A. La maladie
- B. L'accident du travail
- C. La Maladie professionnelle
- D. L'invalidité
- E. Le décès
- F. La retraite

LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE

- A. Le contentieux général
- B. Le contentieux de l'incapacité et de l'invalidité
- C. Le contentieux de la tarification des (accidents du travail / maladies professionnelles)
- D. L'expertise médicale



14 - LE DROIT DU TRAVAIL : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DISCRIMINATION

OBJECTIFS :

- Connaître le cadre légal des discriminations.
- Connaître le cadre légal de l'égalité de traitement.
- Savoir distinguer les différents concepts.
- Pouvoir identifier les recours possibles.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

INTRODUCTION : CLARIFICATION DES CONCEPTS D'ÉGALITÉ ET DE NON-DISCRIMINATION

- A. Les sources du principe d'égalité :
 1. Constitution art. 1 (1946)
 2. Interprétation jurisprudentielle de l'égalité de traitement
- B. Les discriminations
 1. Codes pénal, du travail, statut 1983 et loi du 27 mai 2008
 2. Droit communautaire et jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)
- C. Les chiffres des inégalités dans l'emploi en France

LES ÉLÉMENTS FORMANT UNE DISCRIMINATION

- A. Quels actes
- B. Les critères
- C. Les domaines

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

- A. Égalité entre salarié-es
- B. Focus sur l'égalité professionnelle femmes/hommes

LES RECOURS ET LE RÉGIME DE LA PREUVE

- A. Devant le Tribunal correctionnel
- B. Devant le conseil des prud'hommes
- C. Devant le Tribunal administratif
- D. Recours extra judiciaires : Défenseur des droits et médiation

LES SANCTIONS

- A. De la rupture d'égalité
- B. De la discrimination



15 - VICTIME DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL, COMMENT BIEN SE DÉFENDRE (1/2)



OBJECTIFS :

- Connaître les éléments constitutifs du harcèlement et savoir réagir.
- Acquérir une vision d'ensemble de la procédure légale.
- Connaître les sanctions.
- Pouvoir mieux informer et orienter les usager-es concerné-es.

Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

QUE DIT LA LOI ?

- A. La législation européenne
 - 1. Définition du harcèlement moral
 - 2. Définition du harcèlement sexuel
- B. La législation française
 - 1. Définition prévue par le droit du travail
 - 2. Définition prévue par le droit pénal

QUELLE PROTECTION POUR LA VICTIME OU LE.A TEMOIN DÉNONÇANT DES FAITS DE HARCÈLEMENT ?

- A. La protection prévue par la loi
 - 1. Pour la victime dénonçant une situation de harcèlement
 - 2. Pour le témoin ayant dénoncé des faits de harcèlement

- B. Les conditions d'application de cette protection
 - 1. Absence de mauvaise foi
 - 2. La question de la qualification claire du harcèlement

COMMENT POSER LE BON DIAGNOSTIC : SITUATION DE HARCÈLEMENT OU PAS ?

- A. Les critères à retenir
 - 1. Le caractère répétitif
 - 2. La dégradation des conditions du travail
 - 3. L'atteinte aux droits et à la dignité de la victime
- B. Des repères pour identifier les faits de harcèlement
 - 1. Comportements illégitimes
 - 2. Pressions exagérées constituant une forme de maltraitance
 - 3. Sanctions injustifiées, mesures vexatoires et autres humiliations



C. Définir les responsabilités de l'employeur en matière de harcèlement

1. Devoir de prévention
2. Obligation de sécurité

COMMENT AGIR POUR FAIRE VALOIR SES DROITS ?

A. Constituer un dossier solide pour se défendre

1. Garder le maximum de preuves
2. Demander à l'auteur des faits de cesser ses agissements
3. Informer la hiérarchie et le service de Ressources Humaines (RH)

B. Vers qui se retourner pour demander de l'aide ?

1. Les représentant-es du personnel
2. Le médecin du travail
3. L'inspection du travail

C. Quelle solution envisager ?

1. En cas de volonté de se maintenir dans l'entreprise
2. En cas de volonté de quitter rapidement l'entreprise

D. Quels recours ? Dans quels délais ?

1. Saisine du prud'homme
2. Dépôt de plainte pénale

QUELLES SANCTIONS ?

A. Pour l'auteur des faits de harcèlement

1. Sanctions disciplinaires
2. Sanctions civiles
3. Sanctions pénales

B. Pour l'employeur

1. Requalification de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur
2. Réparation des préjudices subis
3. Condamnations pénales

16 - LE SECRET PROFESSIONNEL

OBJECTIFS :

- Connaître les contours de la notion de secret professionnel.
- Comprendre les obligations liées au secret professionnel.
- Connaître les cas où le secret peut ou doit être levé.
- Savoir se positionner au sein de sa structure au regard de cette notion.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

LA NOTION DE SECRET PROFESSIONNEL

- A. Les professionnel·les concerné·es
- B. Les informations couvertes par le secret

LA RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONNEL·LES AU REGARD DU SECRET

- A. Les obligations posées par la loi
- B. Les sanctions en cas de violation du secret professionnel : la responsabilité civile et pénale des professionnel·les

LA LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL

- A. L'autorisation de lever le secret
- B. L'obligation de lever le secret

LE POSITIONNEMENT DU PROFESSIONNEL

- A. Le partage d'informations à caractère secret
- B. Les situations particulières



LES FORMATIONS

DROIT AU LOGEMENT

17 - LE DROIT AU LOGEMENT
OPPOSABLE (DALO)

18 - LE DROIT AU LOGEMENT :
EXPULSION LOCATIVE ET
HEBERGEMENT D'URGENCE





17 - LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

OBJECTIFS :

- Connaître le dispositif du Droit au logement opposable (DALO).
- Maîtriser la procédure DALO.
- Connaître les recours et orientations possibles.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

INTRODUCTION (HISTOIRE ET PRINCIPE)

LE CADRE LÉGAL DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

- A. La notion de droit au logement opposable
- B. L'Etat, autorité garante
- C. Les mesures d'accompagnement prévues par la loi
- D. Le comité de suivi

LES BÉNÉFICIAIRES DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

- A. Les bénéficiaires du droit opposable au logement
- B. Les conditions de l'opposabilité du droit au logement
 1. L'incapacité à accéder ou à se maintenir dans un logement par ses propres moyens
 2. L'exigence de démarches préalables

3. Le délai anormalement long
4. Les situations prioritaires

LES PROCÉDURES D'APPLICATION PRÉVUES PAR LE LEGISLATEUR

- A. Le recours amiable
 1. La commission de médiation
 2. Les personnes prioritaires : critères
 3. Mode de saisine de la commission
 4. Enregistrement du dossier
 5. Instruction des dossiers
 6. Délais de réponse
 7. Attribution d'un logement
- B. Le recours contentieux
 1. Saisine du tribunal administratif
 2. Délais et décision du tribunal administratif et ses effets
 3. Pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat
- C. Le recours indemnitaire



18 - LE DROIT AU LOGEMENT : EXPULSION LOCATIVE ET HEBERGEMENT D'URGENCE

OBJECTIFS :

- Connaître les droits et devoirs des bailleurs et locataires
- Acquérir les principaux réflexes en matière de prévention des expulsions locatives
- Connaître les principales règles en matière d'hébergement et de logement social
- Savoir orienter vers les structures d'accès au droit



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

LES PRINCIPAUX DROITS ET DEVOIRS RECIPROQUES DES BAILLEURS ET LOCATAIRES

LA PROCEDURE D'EXPULSION LOCATIVE

- A. Les différentes étapes de la procédure
- B. Les bons réflexes et lieux d'orientation

L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

- A. Les différentes catégories d'hébergement
 - 1. Types de structures
 - 2. Principales règles
- B. Les modalités d'accès
 - 1. Les acteurs compétents
 - 2. Les pièces justificatives

L'ACCES AU LOGEMENT SOCIAL

- A. Les critères d'accès au logement social
- B. Le recours DALO

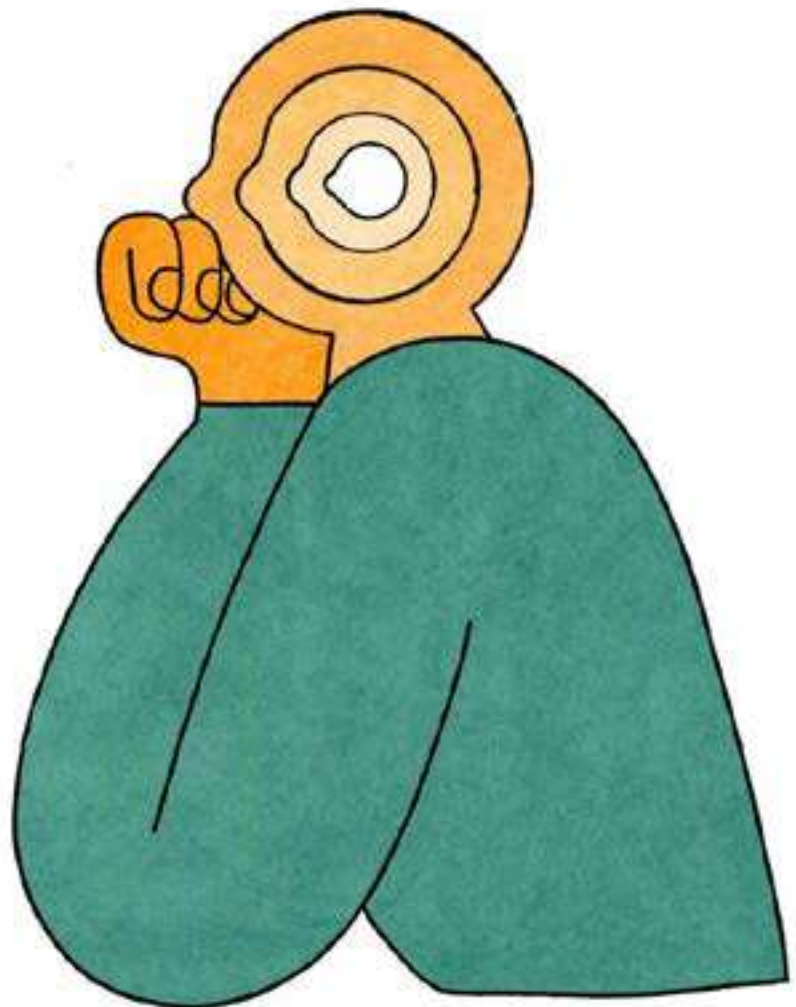


LES FORMATIONS

AUTRES DROITS

19. LE DROIT PÉNITENTIAIRE

20. LES DISCRIMINATIONS





19 - LE DROIT PÉNITENTIAIRE

OBJECTIFS :

- Acquérir de bonnes notions en droit pénitentiaire.
- Connaître les droits de la personne incarcérée ou détenue.
- Pouvoir aider les personnes à faire valoir leurs droits avant, pendant ou après la détention.
- Par un meilleur accompagnement, favoriser la réinsertion et lutter contre la récidive.



Durée de la formation : 1 jour à 2 jours

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

L'ARRIVÉE EN PRISON

A. Les différentes catégories de détenus et le mandat de détention

1. Le/la détenu-e prévenu-e
2. Le/la détenu-e condamné-e

B. Les premières formalités

1. Le registre d'écrou
2. Le compte-nominatif
3. L'information donnée aux familles

LA DÉTENTION

A. Les différents types d'établissements

B. Les conditions de détention

C. Les fouilles

D. Les activités

E. Les liens familiaux (correspondance et téléphone)

F. Les sanctions disciplinaires

G. Le placement au quartier d'isolement

H. Le régime « porte fermée »

I. Les transferts

J. Le statut de Détenu-e Particulièrement Signalé (DPS)

K. Les effets personnels

L. Les cantines

M. Les droits sociaux

N. Les soins

O. Les mesures d'ordre intérieur

P. L'avocat en détention

LA SORTIE

A. Lorsque le/la détenu-e est en détention provisoire : la demande de mise en liberté

B. Lorsque le/la détenu-e est condamné-e



AUTRES DROITS

19 - LE DROIT PENITENTIAIRE

1. Les empêchements à demande de libération conditionnelle : période de sûreté et délai d'épreuve
2. Les longues peines
 - a. Saisine et délais d'audiencement
 - b. La libération conditionnelle
 - c. Les mesures probatoires à la libération conditionnelle
 - d. Les préalables légaux
3. Les courtes peines
 - a. Les modalités
 - b. Les procédures accélérées d'aménagement de peine
 - c. Les alternatives à la détention

LA FAUTE DE L'ETAT EN MATIÈRE D'INCARCÉRATION

- A. L'action en indemnisation de la détention provisoire après une décision de non-lieu ou de relaxe ou d'acquittement
- B. La faute lourde de l'Etat en cas de détention arbitraire
- C. La faute de l'administration pénitentiaire en cas de suicide du/de la détenu·e
- D. La faute de l'administration pénitentiaire dans l'atteinte aux biens du/de la détenu·e

LES FICHIERS PERSONNELS

- A. Le Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED)
- B. Le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG)
- C. Le Fichier judiciaire automatisé des auteur·rices d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS)



20 - LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème des discriminations.
- Connaître les notions et les différents types de discriminations.
- Savoir agir face à une situation de discrimination.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout-e professionnel-le en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

NOTION DE DISCRIMINATION : DE QUOI PARLONS-NOUS ?

- A. Le cadre juridique
- B. Les éléments constitutifs de la discrimination

DISCRIMINATIONS PROHIBÉES ET DISCRIMINATIONS LEGITIMES

- A. A l'embauche et au travail
- B. Dans l'accès au logement
- C. Dans l'accès aux services

SANCTIONS DES DISCRIMINATIONS

- A. Sanction pénales
- B. Sanction civiles

LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- A. Les acteurs au travail
- B. Le Défenseur des droits
- C. Les associations de lutte contre les discriminations

DEMANDE DE DEVIS ET BESOINS DE FORMATION

Document
accessible sur
le site de
Droits d'urgence

A compléter et retourner

Nom de la structure :

Nom de la personne stagiaire :

Type de structure : ☐ Association ☐ Collectivité ☐ Établissement public ☐ Autre

Nom Prénom de la personne référente :

Fonction :

Mail :

Tel :

FORMATION(S) DEMANDÉE(S)



DROIT DES ÉTRANGER·ES

- ☐ 1- L'ESSENTIEL DU DROIT DES ÉTRANGER·ES
- ☐ 2- LE DROIT DES ÉTRANGER·ES ET LES DROITS SOCIAUX
- ☐ 3- LE DROIT AU SÉJOUR DES RESSORTISSANT·ES COMMUNAUTAIRES
- ☐ 4- LE DROIT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉ·ES
- ☐ 5- LE DROIT DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE
- ☐ 6- LE DROIT D'ASILE



DROIT DE LA FAMILLE

- ☐ 7- L'ESSENTIEL DU DROIT DE LA FAMILLE
- ☐ 8- LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA FAMILLE
- ☐ 9- LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER



VIOLENCES CONJUGALES

- ☐ 10- LES VIOLENCES CONJUGALES : REPÉRER, ACCUEILLIR ET ORIENTER LES VICTIMES
- ☐ 11- LES VIOLENCES CONJUGALES : LES REPERCUSSIONS AU SEIN DES COUPLES ET SUR LES ENFANTS



DROIT DU TRAVAIL

- ☐ 12- L'ESSENTIEL EN DROIT DU TRAVAIL
- ☐ 13- LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE
- ☐ 14- LE DROIT DU TRAVAIL : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
- ☐ 15- VICTIME DE HARCELEMENT AU TRAVAIL, COMMENT BIEN SE DÉFENDRE
- ☐ 16- LE SECRET PROFESSIONNEL



DROIT AU LOGEMENT

- ☐ 17- LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)
- ☐ 18- LE DROIT AU LOGEMENT : EXPULSIONS LOCATIVES



AUTRES DROITS

- ☐ 19- LE DROIT PÉNITENTIAIRE
- ☐ 20- LES DISCRIMINATIONS

☐ **AUTRE (PRÉCISER) :**

DEMANDE DE DEVIS ET BESOINS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS

Nombre de stagiaires souhaité :

Profil des stagiaires :

- ☐ Travailleur-euses sociaux
- ☐ Professionnel-les du droit
- ☐ Bénévoles
- ☐ Autres (préciser) :

Prérequis : expérience en rapport avec le sujet de la formation :

- ☐ Débutant-e (moins de 6 mois)
- ☐ Intermédiaire (6 mois à 2 ans)
- ☐ Expérimenté-e (plus de 2 ans)

Dates ou période de formation souhaitées :

Questions sur la thématique pour adapter la formation aux besoins :

.....

INFORMATION DÉLIVRÉE POUR LES FORMATIONS SE DÉROULANT EN INTRA (AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE)

La structure où se dérouleront les formations respecte les normes de sécurité incendie

- ☐ Oui
- ☐ Non

La structure a informé ou informera les stagiaires sur les normes de sécurité incendie

- ☐ Oui
- ☐ Non

La structure où se dérouleront les formations respecte les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- ☐ Oui
- ☐ Non

La structure a informé ou informera les stagiaires sur les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- ☐ Oui
- ☐ Non

LE DROIT : NOTRE PREMIER ET DERNIER REMPART CONTRE L'EXCLUSION

RENSEIGNEMENTS UTILES

ORGANISME DE FORMATION

N° d'enregistrement de l'organisme de formation 11755317775
auprès de la DIRECCTE d'Ile-de-France

N° SIRET

45101859200027

RÉFÉRENCEMENTS

Certification QUALIOPI, depuis le 21 juillet 2021



CONTACT

Marie-Estelle Calmettes | Responsable formation

mecalmettes@droitsdurgence.org

Tel : 01.40.03.63.02

Courrier : Droits d'urgence, Pôle formation, 5, rue du Buisson Saint-Louis 75010 Paris

CRÉDITS

Photos : Marc Melki / Jérôme Deya / Carlpics / Jeanne Frank / Adrienne Surprenant

Illustrations : Morgane Fadanelli, Emilie Gleason

Mise en page : Edouard Marchal

DROITS
D'URGENCE
L'ACCÈS AU DROIT EST UN DROIT

Suivez nos actualités sur
www.droitsdurgence.org

in f t i
@DDurgence